Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260605-20260605_10-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVOU-TRÉGUIGNEC

SÉANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026 À 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Date de convocation : 30/05/2026
Nombre de Conseillers présents : 15
Date d'affichage : 30/05/2026
Nombre de pouvoirs : 04
Nombre d'absents : 00

L'an deux mil vingt-six, le 05 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. ADAM Pierre, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire M. BODSON Jean – M. DERRIEN Dominique – Mme SAUVEE Julie – Mme TINGAUD Amélie (Adjoints) —– Mme DAVID Marie-Josée – M. LAILLON Jean-Claude - M. MERCIER Xavier (Conseillers délégués) – M. BALCOU Vincent – M. LAMARRE Michaël — Mme LE PAPE Patricia – M. LE RALLEC Erwan – Mme OLIER Jocelyne – Mme MOREL Linda - Mme WITTERSHEIM Anne-Sophie (Conseillers Municipaux).

Absent-Excusé :

Procurations : M. BERTHON Jean-Denis donne pouvoir à Mme SAUVEE Julie
M. LE DAMANY Philippe donne pouvoir à M. LAMARRE Michaël
Mme MARTIN Chloé donne pouvoir à Mme MOREL Linda
Mme BROUDIC Camille donne pouvoir à Mme TINGAUD Amélie

Secrétaire de séance : Mme SAUVEE Julie

DÉLIBÉRATION n° 2026.06.05* 10

Objet : Finances : Remboursement de factures

Monsieur Xavier Mercier a réalisé des achats de bois Douglas pour le compte de la commune pour un montant de 318,00 € (trois cent dix-huit euros) au magasin Planète bois, situé 27 rue de la Fontaine à Liffré et déjeuné au Holly's Diner, situé 1 rue Jules Verne à Langueux pour un montant de 51,80 € (cinquante-et-un euros quatre-vingt centimes) en date du 04 mai 2026. Il convient de lui rembourser la somme totale de 369,80 € (trois cent soixante-neuf euros et quatre-vingt centimes).

Il convient d'établir le remboursement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **DÉCIDE** à l'unanimité de rembourser Monsieur Xavier Mercier la somme totale de 369,80 € TTC

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir les mandats correspondants.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSOUS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission — Le Maire, — La secrétaire,

Le 10//06/2026 — Pierre ADAM — Julie SAUVÉE

MAIRIE DE TRÉVOU-TRÉGUIGNEC (Côtes d'Armor)